

Dynamite et détonateurs : les musulmans de Charente-Maritime portent plainte

écrit par Laurent P | 16 novembre 2020



Désolé pour les dhimmis qui ont avidement ouvert cet article appâtés par les termes explosifs en début de titre : vous allez être déçus.

Non, cet article n'est ni un appel au dynamitage des mosquées ni le récit préparatoire d'un attentat anti-musulman.

On sait, oh combien, tous les islamo-gauchistes attendent, la bave aux lèvres, de pouvoir, enfin, mettre sur un pied d'égalité les assassins djihadistes avec ceux qui, un jour, décideront de ne plus subir et d'enfin se défendre en rendant coup pour coup, à la OAS.

Mais ce jour n'est pas encore d'actualité.

D'autant plus que la dynamite n'est plus produite... remplacée depuis belle lurette par des explosifs encore plus stables et puissants.

La dynamite et les détonateurs dont il est question ici, sont purement imaginés.

.
La dynamite, ce sont les articles publiés sur la réinfosphère (que les gôchiottes nomment la fachosphère), plus particulièrement les articles de *Résistance républicaine* et de son sister-site [Riposte Laïque](#).

La dynamite ce n'est PAS explosif en soi, c'est POTENTIELLEMENT explosif seulement car c'est en fait un composé très stable. Vous pouvez mettre un bâton de dynamite au feu, il ne se passera rien. Pour qu'un bâton de dynamite explose, et libère toute son énergie dévastatrice, il faut lui adjoindre un détonateur.

.
Les détonateurs qui libèrent toute la puissance des articles de la réinfosphère, ce sont les **timbres** qui permettent d'envoyer par la poste les versions imprimées de ces articles, aux adresses postales publiques, qu'elles soient personnelles ou professionnelles, des idiots-utiles, traîtres et collabos mis en cause dans ces articles.



La dernière association « Dynamite & Détonateurs » qui a provoqué un joli petit « **BOUM !** » ce sont les versions imprimées de deux articles qui ont été envoyées aux *Zélu* du conseil municipal de la ville de Pons, en Charente-Maritime.

Deux articles issus des colonnes de Résistance Républicaine :

– [Pons \(17\) : l'élú d'opposition dénonce le Coran sous les protestations et quolibets des gauchistes présents](#), publié le 22 octobre 2020, par Christine Tasin

– [Le Coran est-il à la base de l'islam, oui ou merde ? Fermez vos gueules, les collabos !](#) publié le 22 octobre 2020, par Edmond le Tigre

(et nos confrères de Riposte Laïque ont aussi donné [un petit coup de main](#) bienvenu)

Ces courriers ont provoqué un « **BOUM !** » que [France Bleu décrit comme, je cite](#) :

« Une trentaine de courriers et mails d'insultes » adressés au maire et à plusieurs autres conseillers municipaux.

Ce beau linge (c'est de l'ironie...) a décidé de porter plainte, **ce qu'ils n'auraient bien évidemment jamais fait si la dynamite était restée sagement dans sa caisse internet, loin de tout détonateur.**

.

A noter : il peut sembler, à première vue, qu'il y ait eu relativement peu de courriers, par rapport au nombre de lecteurs. Une trentaine de courriers, sachant qu'il y en a déjà une dizaine à mon actif (ceux dont l'adresse personnelle était publique, dans l'annuaire du téléphone ou sur divers autres sites, hé oui, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même...), donc à tout casser il y a eu une vingtaine d'internautes qui ont imprimé-posté. Peut-être même deux seulement si chacun a ciblé dix élus. Le monde de la publicité et du marketing direct nous apprend empiriquement que le taux de retour d'une incitation à acheter (ici, c'est d'une incitation à dynamiter par courrier dont il s'agit) n'est de toute façon que d'environ 5% (5 participants pour mille lecteurs). Plus il y a d'imprimé-posteurs mieux c'est, bien sûr, mais même avec seulement entre 2 à 20 participants (soit environ entre 300 et 2000 lecteurs pour chacun des deux articles), ça a tout de même fait « **BOUM !** » :

- le procureur est au courant
 - le préfet est au courant
 - les musulmans modérés montrent leur vrai visage d'islamistes radicaux en attente
 - l'ensemble des lecteurs de France Bleu qui passent sur leur article de propagande sont au courant
- et TOUS réalisent (s'ils ne le savaient pas déjà) que les musulmans modérés ne le sont pas du tout mais qu'en face, contrairement au discours officiel collaborationniste, il y a de la résistance.

Bref, beaucoup de bruit tout à notre avantage pour,

finalement, très peu de résistants ayant fait très peu d'efforts (un peu de temps pour imprimer et quelques timbres) sans prendre le moindre risque et dans la plus parfaite légalité.

Si vous doutiez de l'efficacité de l'imprimé-postage, voilà qui devrait lever vos doutes.

.
 Donc les Zélu, ébranlés par les courriers reproduisant les articles de Résistance républicaine à leur rencontre, ont déposé plainte pour insultes. Sauf que les articles en question ne sont absolument pas des insultes et ne font que mettre le doigt là où ça fait mal pour ces collabos. Alors bien évidemment les kapos de France Bleu ne disent surtout pas en quoi consistaient VRAIMENT ces supposées insultes (à savoir, tout simplement les articles de Résistance républicaine imprimés noir sur blanc).

Surtout que, finalement, je cite :

au terme de l'enquête policière, le procureur de Saintes décide de classer l'affaire sans suite. Y a-t-il incitation à la haine? « L'infraction est insuffisamment caractérisée », explique Nicolas Septe, qui rappelle que la liberté d'expression permet de critiquer une religion.

.
 Hé oui, les insultés n'ont en réalité pas **du tout** été insultés, ils ont eu un SENTIMENT d'insulte, parce qu'on les a forcés à renifler l'odeur de leur propre m€rd€ et qu'ils ont trouvé cela fort désagréable !

Le procureur ne parle absolument pas d'insultes, il parle clairement de liberté d'expression et il se permet (chose rare, dont on ne peut que le féliciter) de rappeler que cette liberté permet de critiquer une religion. Bon, il ne va pas jusqu'à dire « permet de critiquer **l'islam** » mais c'est déjà pas mal, parce qu'il faut se rappeler que tous les procureurs n'ont pas l'honnêteté de celui de Saintes.

Dans un cas très similaire (le livre « Les assassins obéissent au coran » déposé par une petite main anonyme dans les boîtes aux lettres des voisins d'une femme massacrée par un mahométan

vociférant « Allah Akbar » tout au long du massacre) [le procureur Rien-à-voir-avec Simone Weil avait déposé une plainte dans le but de faire interdire le livre !](#)

Une plainte qui lui a explosée à la figure et dont il gardera les cicatrices à vie puisqu'[il s'est fait ridiculisé par ses confrères](#) qui ont purement et simplement annulé sa procédure. [Le procès du coran dont je rêvais à cette occasion](#) n'a donc pas pu avoir lieu.

Mais peut-être que le procès du coran aura lieu grâce aux musulmans de Charente-Maritime ?

En effet, l'analyse du procureur de Saintes ne satisfait pas l'[association culturelle islamique islamiste de la Charente-Maritime](#), déterminée à imposer la charia en France en commençant par le rétablissement du délit de blasphème. L'ACICM a donc décidé de déposer une plainte dans l'espoir d'a-minima obtenir un procès pour harceler on ne sait trop qui exactement pour l'instant.

Seulement voilà, leur affaire est bien mal engagée...

En effet, [l'article de France Bleu](#) nous apprend que, je cite : **L'ACICM a porté plainte directement auprès du procureur de La Rochelle, qui a confié le dossier à son confrère de Saintes.**

Le « confrère de Saintes » c'est le procureur de Saintes, celui-là même qui a déjà classé l'affaire pour cause de liberté d'expression qui permet de critiquer une religion ! On voit mal comment il pourrait se dédire et décider maintenant qu'il y a lieu à engager des poursuites juste parce que ce sont des mahométans qui le demandent alors que précédemment ce n'étaient que des Zélu...

Il semble donc, hélas, peu probable que ce soit cette fois que puisse s'engager le procès du coran.(1)

Domage. A moins que...

A moins que le préfet décide d'interférer politiquement dans le judiciaire et ORDONNE un procès ?

Parce que les mahométans de l'ACICM ont aussi saisi le préfet. Ah ben, tant qu'à faire, quand on veut montrer à quel point on est intégrés, pacifiques et tolérants, le mieux c'est de

montrer que les musulmans modérés sont bien, effectivement, les islamistes au repos que nous dénonçons !



Alors, si le préfet ordonnait au procureur qu'il y ait un procès, on pourrait peut-être enfin déclarer que le coran est, officiellement, de la merde.

Et tant qu'on y est à évoquer un truc qui pue, notons la dernière phrase de [l'article de France Bleu](#) :

Les colistiers de Stanislas Czerwinski tiennent à faire savoir qu'ils se désolidarisent de leur collègue. Lors du prochain conseil municipal, ils demanderont à ne pas siéger à ses côtés.

✘ En voilà une idée qu'elle est bonne : ça permettra au [vaillant Stanislas Czerwinski](#) de ne pas avoir à supporter les remugles de latrines émanant des orifices bucaux de ses collègues *ripouxblicains*.

Et tant que j'y suis, je vais me permettre une suggestion à ce [descendant des compagnons de Sobieski](#) : les couteaux mahométans volent bas par les temps qui courent. Puisque vous possédez une armure, je vous suggère de la porter lors des prochains conseil municipaux (sans les appendices ailés, rhédibitoires pour s'asseoir). Aucun règlement n'interdit de se promener ainsi [caparaçonné](#) et cela peut vous éviter que l'on vous plante un couteau dans le dos, au propre comme au figuré.

Note 1 de Christine Tasin

Désolée de contredire Laurent mais il rêve en imaginant qu'une plainte à propos d'un texte, d'un discours, d'un autocollant...

pourrait se transformer en procès du Coran. La loi est tellement faite que l'on peut expliquer en long, en large et en travers pourquoi on s'attaque à l'islam, au Coran... les juges n'en ont cure. Tout ce qu'ils veulent savoir c'est si en disant islam vous ne penseriez pas « musulmans » pour avoir le plaisir de vous condamner au nom de la loi Pleven... Le reste, ils n'en ont cure. Et si le Préfet demande au procureur de poursuivre Stanislas en justice, c'est ce pauvre Stanislas qui aura les emmerdes, les sous à déboursier pour l'avocat, sans parler des condamnations possibles... Alors non, je ne souhaite absolument pas qu'il y ait procès, foi de Christine Tassin passée déjà au moins 15 fois devant les tribunaux (je ne compte plus) et qui a compris comment fonctionnait la justice. Même la Cour de cassation m'a déboutée pour ma condamnation pour mon discours « islam assassin » après Magnanville. Le Coran ils s'en foutent et n'en feront pas le procès. D'ailleurs la loi l'interdirait car le livre a plus d'un an... véridique.